*Nations Unies*
# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
*TRENTE-TROISIÈME SESSION*
*Documents officiels*

**39e**
**SÉANCE PLÉNIÈRE**
*Jeudi 19 octobre 1978, à 15 h 30*
**NEW YORK**

SOMMAIRE

*Page*

Point 58 de l'ordre du jour :
Développement et coopération économique internationale *(suite)* :
*a*) Rapport du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale ..... 777

*Président :* M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

## POINT 58 DE L'ORDRE DU JOUR

**Développement et coopération économique internationale *(suite)* :**

***a*) Rapport du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale**

1. M. PAPOULIAS (Grèce) : Le point 58 *a* de l'ordre du jour a été porté en séance plénière en raison de l'importance primordiale que revêt la poursuite du dialogue Nord-Sud pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Au cours du débat général, nous avons tous exprimé notre déception ainsi que nos regrets devant l'échec des travaux du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu sous le nom de Comité plénier. Le rapport de ce comité [*A/33/34*] ne fait que confirmer ces regrets, mais, toutefois, le travail accompli jusqu'à présent ne peut être considéré comme négligeable.

2. Bien que le manque de résultats concrets témoigne des difficultés que rencontre l'instauration du nouvel ordre économique international, difficultés dues, entre autres, aux différentes conceptions, souvent contradictoires, de l'interprétation du mandat de ce comité, il est certain que la communauté internationale se doit d'honorer ses engagements dans le domaine de la coopération économique et de ne négliger aucun effort pouvant donner une nouvelle impulsion au dialogue entre le Nord et le Sud.

3. En raison de l'interdépendance économique croissante des Etats, qui fait appel à une action collective, nous considérons que le Comité plénier peut contribuer, d'une manière constructive et positive, au dialogue entre pays développés et pays en développement sur les problèmes économiques globaux, en vue de trouver les moyens d'aider ces derniers dans leurs efforts pour renforcer et diversifier leur économie, assurer des conditions de vie décentes à leurs populations et participer à l'évolution structurelle des relations économiques internationales.

4. La gravité de la situation économique mondiale, dont les incidences affectent profondément les pays en développement, rend d'autant plus urgente la restructuration des relations entre pays développés et pays en développement sur une base plus rationnelle et plus équitable, conformément aux objectifs du nouvel ordre économique international.

5. Nous estimons que le Comité plénier, en tant qu'instrument clef de la coopération économique internationale, ainsi que toutes les institutions du système des Nations Unies qui ont un rôle à jouer dans l'instauration du nouvel ordre économique devraient entamer des discussions et réaliser des négociations entre pays développés et pays en développement, pour la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux, conformément au mandat du Comité.

6. Je saisis cette occasion pour féliciter le Président du Comité plénier et ceux qui ont participé à l'obtention d'un compromis et pour me rallier au consensus auquel nous sommes unanimement parvenus, afin de rendre possible la reprise du dialogue et de faciliter l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement, dont on prévoit l'adoption à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980.

7. Si j'ai pris la parole pour faire cette brève déclaration, c'est pour vous assurer que, du côté de la Grèce, nous sommes prêts à apporter notre modeste contribution aux efforts qui seront déployés de part et d'autre.

8. Nous exprimons l'espoir que ce consensus ne restera pas un vœu pieux et que le Comité plénier pourra s'acquitter de sa tâche pour renforcer la coopération économique internationale.

9. M. KIKHIA (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Une paix durable et le maintien de cette paix ainsi que le développement économique et social des peuples constituent les objectifs principaux de la Charte des Nations Unies. Bien que des années se soient écoulées et que le monde continue de vivre dans une paix précaire, les objectifs de la Charte sont loin d'être atteints.

10. Nous vivons une époque agitée et le fossé qui sépare les pays développés des pays en developpement continue de s'accroître. Toutes ces tendances montrent la nécessité urgente d'adopter des mesures immédiates. La communauté internationale se doit d'agir ainsi pour parvenir à une solution durable et équitable des problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales.

11. La situation économique internationale constitue l'un des problèmes fondamentaux auxquels se heurte la communauté internationale. La raison en est, d'abord, l'inégalité et, ensuite, le fait que les fondements actuels de l'ordre économique mondial, tels qu'ils ont été établis par

l'accord de Bretton Woods, en 1945, sont complètement injustes.

12. Plus de 800 millions d'êtres humains vivent dans des conditions de pauvreté et d'ignorance absolues et le taux de mortalité infantile est extrêmement élevé. Il est évident que ces conditions sont incompatibles avec la dignité de l'homme.

13. Notre monde, aujourd'hui, traverse une étape extrêmement importante de son histoire, une étape de coopération entre les Etats, une étape d'interdépendance et d'autonomie collective, où l'on peut constater que les intérêts des uns sont, directement ou indirectement, liés aux intérêts des autres. Cette étape historique par laquelle nous passons exige une ferme solidarité de la part de tous les pays du monde, qu'ils soient grands ou petits, riches ou pauvres, et ce, pour résoudre les problèmes croissants auxquels nous devons faire face.

14. La tragédie que vivent tant de pays du tiers monde ne peut passer inaperçue. Les avantages minimes dont ils jouissent, le fossé énorme qui va croissant entre pays riches et pays pauvres : tout cela doit être corrigé. Les pays en développement contribuent pour très peu à la production internationale (13,9 p. 100), et pourtant leur population représente la plus grande partie de la population mondiale, tandis que les pays développés contribuent pour 65,7 p. 100 du total de la production internationale. En outre, la part des pays en développement au commerce international se monte à moins de 25 p. 100, tandis que leur part d'exportation est tombée de 30 p. 100 des exportations mondiales, en 1950, à 23 p. 100, en 1975.

15. Malgré le fait que certains pays en développement ont accumulé des ressources financières grâce à l'exportation de leurs ressources naturelles, les problèmes économiques que connaissent les pays industrialisés, comme le chômage, l'inflation, le déséquilibre de la balance des paiements ainsi que les fluctuations monétaires internationales, ont eu un impact négatif sur la valeur réelle des disponibilités financières des pays en développement, qui a baissé, et sur la situation économique, qui n'est certainement pas équitable. Un grave déséquilibre existe et les intérêts de la plupart des pays du monde ne sont pas pris en considération. Ces conditions économiques servent les intérêts de quelques pays seulement, qui contrôlent à présent la situation économique mondiale. La situation est en plein changement, parce que plusieurs pays en développement ont fait des progrès considérables, sur les plans économique et politique, et il est maintenant nécessaire d'introduire des changements fondamentaux dans le système économique mondial institué à Bretton Woods.

16. L'Assemblée générale, lors de sa sixième session extraordinaire, a pris conscience de cette nouvelle réalité et a adopté, le 1er mai 1974, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI)*] ainsi qu'un programme d'action pour appliquer certaines mesures [*résolution 3202 (S-VI)*]. Par ces résolutions, adoptées en 1974, l'Assemblée affirmait que l'ordre économique international actuel était en contradiction flagrante avec les récents développements dans les relations politiques et économiques internationales. L'Assemblée générale demandait l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur l'équité, la justice et la coopération entre tous les Etats, pour mettre fin aux disparités économiques et pour demander la participation de tous les pays du monde à la solution des problèmes économiques, afin de renforcer le développement des pays en développement. La nécessité d'encourager le développement et le respect du droit de chaque peuple de choisir un système économique ou politique pour son propre pays a été également soulignée. L'Assemblée générale a également attiré l'attention sur la souveraineté permanente des pays en développement sur leurs ressources naturelles et sur la nécessité du transfert de la technologie ainsi que de l'adaptation de cette technologie aux besoins du développement, selon les possibilités correspondantes à la situation économique de ces pays. D'autre part, la Déclaration a affirmé la nécessité d'œuvrer individuellement et collectivement pour renforcer la coopération mutelle économique, commerciale et financière entre les pays en développement.

17. Si l'on examine en profondeur la situation des relations internationales depuis la fin de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et la situation telle qu'elle existe à présent, en recherchant les raisons qui ont entravé l'instauration d'un nouvel ordre économique, si l'on approfondit ce qui s'est passé au cours des négociations qui se sont déroulées pendant tout ce temps, par exemple le dialogue Nord-Sud, à Paris, et les négociations qui ont commencé immédiatement après la réunion du Comité plénier, créé conformément à la résolution 32/174, nous constatons que la raison fondamentale qui a entravé les progrès est le refus de certains pays développés d'entamer de véritables négociations pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, ou d'introduire des changements fondamentaux dans leur économie. Ils ne désiraient s'engager en aucune façon, mais voulaient poursuivre les négociations dans le cadre d'un échange d'idées. Certains pays ont même refusé d'honorer leur engagement, qui consiste à essayer d'atteindre l'objectif de développement, à savoir de consacrer 0,7 p. 100 du produit national brut à l'assistance officielle au développement.

18. Nous constatons que l'assistance des pays développés aux pays en développement a baissé, et que cette baisse a été considérable ces trois dernières années. Alors que, en 1971, l'assistance avait atteint 0,34 p. 100, elle n'a atteint que 0,30 p. 100 en 1977[1]. La politique actuelle de certains pays industrialisés fait qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé pour l'assistance au développement en 1980, objectif qui, cependant, fait partie de la Stratégie internationale du développement [*résolution 2626 (XXV)*]. Cette situation, bien sûr, a donné lieu à une baisse importante des importations des pays en développement. Les pays qui ont le plus souffert ont vu leurs importations baisser d'environ 2 p. 100 pendant la période 1970-1976, ce qui a fortement influencé leurs plans de développement. De plus, cette baisse de l'assistance a conduit plusieurs pays en développement à obtenir des crédits du marché financier international, d'où le problème de l'endettement et du service des dettes qui devient de plus en plus grave pour de nombreux pays.

---

[1] Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dix-huitième session, Annexes*, point 5 c de l'ordre du jour, document TD/B/711, sect. II, tableau 1.

19. Différentes études montrent que la dette des pays en développement a atteint 250 milliards de dollars en 1977 et que le service de cette dette absorbe près de 25 p. 100 en moyenne des recettes des exportations des pays en développement. Si l'on compare la dette avec le volume des exportations, qui atteignaient 137 milliards de dollars en 1978, nous remarquons que le problème de la dette constitue l'un des problèmes fondamentaux et l'obstacle principal au dialogue Nord-Sud, et il nécessite de notre part des solutions urgentes, tendant à établir des bases communes qui pourraient nous guider pour réaménager les conditions de la dette, afin que les pays en développement puissent se débarrasser de ce fardeau. C'est là un problème essentiel du développement et il nécessite des changements fondamentaux qui devraient être apportés à l'ordre économique international actuel.

20. Le problème de la dette est intimement lié aux autres problèmes économiques, tel le problème de l'amélioration de la capacité des pays en développement d'accéder aux marchés des pays développés. Les barrières tarifaires devraient être éliminées, ainsi que les mesures protectionnistes; l'objectif de l'assistance officielle au développement devrait être atteint; le processus de transfert des ressources financières à de meilleures conditions devrait être assuré; toutes les barrières qui entravent l'accès aux marchés financiers et empêchent d'introduire des réformes dans le système monétaire international devraient être supprimées; et un lien entre les droits de tirage spéciaux et le financement du développement devrait être établi.

21. A cet égard, nous nous félicitons des décisions de certains pays industrialisés, qui ont annulé la dette des pays en développement les moins avancés en la transformant en dons.

22. L'assistance financière accrue et la réduction de la dette permettront aux pays en développement d'atteindre des taux de croissance plus satisfaisants dans les domaines économique et social. Cela permettra aux pays en développement d'acheter d'importants produits de base sur les marchés des pays développés qui, à leur tour, amélioreront ainsi leur balance des paiements.

23. La récente application des barrières tarifaires et autres ainsi que d'autres restrictions sur le quota des exportations et sur les exportations volontaires, qui ont été imposées sur plusieurs produits importants des pays en développement, sont des facteurs qui ont tellement aggravé la situation que les exportations des pays en développement vers les pays développés ne se sont pas améliorées, mais, bien au contraire, ont rapidement diminué.

24. Les pays en développement exportateurs de pétrole, dont la Libye, sont convaincus de la nécessité d'apporter une assistance financière aux autres pays en développement, surtout les moins avancés, pour leur permettre de surmonter les obstacles dus à cette situation inéquitable. Nous avons donc apporté une assistance bilatérale et multilatérale aux pays les plus pauvres, et ce, sans conditions politiques ou sans intérêts particuliers, par l'utilisation de monnaies convertibles. Les pays en développement exportateurs de pétrole ont ainsi apporté une aide beaucoup plus grande que celle donnée par les pays industrialisés occidentaux. Les statistiques montrent, en effet, que la contribution des pays en développement exportateurs de pétrole a atteint 3 p. 100 de leur produit national brut, en plus de leur contribution à des organismes financiers internationaux et à d'autres sources de financement. Par exemple, les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ont contribué pour environ 0,4 milliard de dollars au Fonds international de développement agricole, pour environ 5 milliards de dollars au service pétrolier du FMI et pour environ 4,5 milliards de dollars aux facilités de financement additionnel, ainsi que pour des sommes variées à plusieurs fonds et programmes internationaux.

25. Les pays exportateurs de pétrole ont apporté cette aide à cause de leurs sentiments de solidarité à l'égard des autres pays en développement. Le développement est une action commune à laquelle nous devons tous participer parce que nos responsabilités sont fondées sur des relations de solidarité à la fois internationale et locale. Les pays exportateurs de pétrole connaissent également une période économique difficile, parce qu'ils doivent allouer un montant considérable de leurs revenus à leurs propres besoins. Les pays en développement exportateurs de pétrole sont confrontés au fait que l'inflation et les fluctuations des devises, notamment du dollar, la devise principale, ont affecté aussi, et de façon grave, le pouvoir d'achat de leurs revenus des exportations de pétrole, et cela a eu des répercussions très négatives.

26. Il faut noter également l'augmentation considérable des prix des produits finis que les pays exportateurs de pétrole importent des pays industrialisés. Ces importations représentent un pourcentage élevé du produit national brut des pays exportateurs de pétrole; en conséquence, des pertes sont subies par ces derniers, du fait de l'augmentation considérable des prix des produits finis importés des pays industriels. A titre d'exemple, les importations représentent 20 p. 100 du produit national brut de mon pays. Il en va de même pour la plupart des pays en développement exportateurs de pétrole.

27. D'aucuns prétendent que la cause en est, en partie, le problème de l'endettement, et que cela est dû à la hausse des prix du pétrole au cours des années 1973-1974. Nous signalons, à ce sujet, que de pareils propos ne reflètent aucunement la réalité; il ne s'agit là que d'une tentative des puissances industrielles de trouver un bouc émissaire, afin d'esquiver leurs responsabilités vis-à-vis des pays en développement. On sait que les pays occidentaux étaient confrontés à des difficultés économiques considérables bien avant la hausse des prix du pétrole. Les pays pétroliers ont eu recours à cette augmentation pour faire face au taux élevé de l'inflation. Par ailleurs, la hausse du prix du pétrole n'a contribué qu'à raison de 2 p. 100 à l'ensemble des prix de 1974, en ce qui concerne les principales importations et exportations, alors que les coûts assumés par les pays exportateurs de pétrole pour régler les prix de leurs importations du monde industriel ont accusé une hausse de 35 p. 100. Qui plus est, le prix du pétrole n'a été augmenté qu'une seule fois et aucune augmentation n'est intervenue depuis, tandis que les prix des produits finis ne cessent d'augmenter. On peut en conclure que, à présent, le prix réel du baril de pétrole est d'environ la moitié de ce qu'il devrait être. On peut ainsi en conclure que les pays en développement sont plus vulnérables au phénomène de

l'inflation que les pays industriels ne le sont aux hausses du prix du pétrole.

28. Plusieurs des pays exportateurs de pétrole sont eux-mêmes des pays en développement; neuf d'entre eux sont considérés comme de réels emprunteurs, d'après les statistiques de la Banque internationale et de la CNUCED. Ils souffrent encore de l'absence des infrastructures nécessaires à leur économie, ce qui implique la nécessité de consacrer d'importants investissements à cette fin. En dépit de cela, les pays exportateurs de pétrole continuent d'apporter une assistance généreuse aux autres pays en développement. En outre, ils ont contribué au processus de stabilisation de l'économie mondiale, en s'abstenant de toute augmentation du prix du pétrole, en dépit de l'augmentation du prix des produits finis qu'ils importent, et en continuant à considérer le dollar comme une monnaie de règlement des opérations pétrolières. Les pays pétroliers ont agi ainsi en dépit de la détérioration de la valeur du dollar sur les marchés internationaux, ce qui a fait que ces pays ont subi d'importantes pertes financières. Tous les pays producteurs de pétrole ont fait, à présent, quelques efforts, mais malheureusement, ils ont été tenus pour responsables, bien que le prix du pétrole n'ait été augmenté que jusqu'à sa juste valeur, conformément au principe du droit souverain d'un pays sur ses ressources naturelles.

29. Quant au rapport entre le prix du pétrole et le problème de l'endettement des pays en développement, il s'avère, d'après diverses études, que la modification des prix du pétrole ne constitue qu'une partie infime du problème de la dette de ces pays. Le problème de l'endettement a toujours été présent et la situation a été aggravée par la récession économique, la hausse du taux de l'inflation, le déséquilibre du système monétaire international et la diminution des recettes d'exportation des pays en développement.

30. Cette diminution est due à la difficulté pour les exportations des pays en développement d'accéder aux marchés des pays développés et aux nombreuses barrières protectionnistes, qui ont été établies; pareilles mesures ont profondément affecté les économies des pays en développement et constituent une entrave, non seulement au développement économique international, mais aussi à la stabilité politique partout dans le monde.

31. Dans son rapport au Conseil des gouverneurs, en date du 25 septembre 1978, le Président de la Banque mondiale a souligné cette dangereuse tendance en disant : "Il faut admettre que cette tendance ne fait que s'accentuer dans tous les pays industrialisés[2]." Le Président a ajouté – et nous sommes totalement d'accord avec lui : "Poussé à l'excès, le protectionnisme n'est pas seulement déloyal; il se retourne contre ceux mêmes qu'il vise à aider[3]". Il doit être mis fin au protectionnisme excessif.

32. Le Secrétaire général, dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, a souligné avec raison les causes principales de la détérioration des conditions économiques actuelles; il dit :

> "La plupart des pays en développement continuent à subir les effets défavorables des fluctuations des prix des produits de base, qu'aggrave encore l'incertitude due à l'instabilité persistante des changes. Les pays développés n'ayant pu soutenir la reprise économique amorcée, il en est résulté une baisse de la demande de nombreuses matières premières qu'exportent les pays en développement; de plus, le niveau inadéquat des transferts financiers et l'inflation continue des prix des articles manufacturés qu'exportent les pays développés ont exercé une pression intense sur la position de balance des paiements de beaucoup de pays en développement." [*Voir A/33/1, sect. IX*[4].]

33. Si nous voulons trouver une solution aux problèmes difficiles auxquels nous sommes confrontés, et si nous le voulons sincèrement, cela doit être envisagé dans le contexte général relatif à l'instauration du nouvel ordre économique international, car il n'y a aucun doute que l'ordre actuel est incapable de résoudre les problèmes causés par les injustices subies par la majorité des pays. Il est impossible de réduire l'écart qui ne cesse de s'aggraver entre les pays développés et les pays en développement. Des modifications fondamentales sont nécessaires dans les structures du système, et elles doivent être apportées sur la base de l'égalité et de la justice entre tous les peuples et tous les pays. Par ailleurs, ces modifications fondamentales ne doivent pas se limiter uniquement au plan international, mais doivent s'opérer à l'intérieur du système de chacun de nos pays, afin de pouvoir réduire l'écart séparant les niveaux de vie des différentes classes d'un même pays.

34. Dans de nombreux pays en développement, voire dans quelques pays développés, il existe des minorités privilégiées qui bénéficient de la richesse du pays, alors que la majorité des citoyens vivent au bord du dénuement. Nous devons tous commencer à travailler ensemble. Nous demandons que ces modifications fondamentales interviennent dans le système économique international. En fait, le processus d'application de ce système commence à l'intérieur de chacun de nos pays. Mon pays s'est rendu compte de cette importante vérité et a entrepris, en conséquence, des modifications dans sa structure interne, de façon à réduire l'écart qui sépare les individus et à relever les niveaux de vie de tous les peuples qui composent notre société.

35. Il est évident que la coopération économique et technique entre pays en développement apporte une nouvelle dimension à la structure internationale. Elle joue un rôle capital pour la consolidation de l'esprit constructif, qui doit régner entre les pays en développement, afin qu'ils puissent travailler ensemble à répondre à leurs besoins nationaux, à rehausser les relations politiques et économiques et leur capacité productive, à résoudre leurs problèmes de développement et à rendre possible la mise en œuvre de leurs politiques de développement économique et social.

36. Ce que les pays pétroliers en développement, dont le mien, font dans le domaine de l'aide apportée aux pays en

[2] Robert S. McNamara, *Discours prononcé devant le Conseil des gouverneurs*, Washington (D.C.), Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 1978, p. 8. Cité en anglais par l'orateur.

[3] *Ibid.*, p. 10.

[4] Cité en anglais par l'orateur.

développement, et pour bénéficier de l'expérience et des capacités des autres pays en développement, s'intègre dans le processus global, de même que dans le cadre des efforts tendant à l'instauration du nouvel ordre économique international.

37. L'expérience des derniers mois, acquise au cours des négociations qui ont eu lieu dans le cadre du Comité plénier, indique clairement l'absence de volonté politique de certains pays développés; cela rend difficiles les contacts, ainsi que la prise de décisions fondamentales pour l'instauration du nouvel ordre économique international. D'autre part, les pays en développement ont constamment poursuivi ces négociations et ont fait preuve de souplesse, pour modifier leur attitude, dans le but d'aboutir à une formule acceptable pour tous; le Comité plénier serait, ainsi, capable de s'acquitter de sa mission, telle qu'elle a été prévue par la résolution 32/174 de l'Assemblée générale.

38. La question relative à la prise des décisions au Comité plénier constitue, à notre avis, une question fondamentale et pas seulement une question de procédure. Le Comité plénier a la responsabilité de contrôler les progrès réalisés dans l'application des accords et dans les négociations entreprises pour atteindre les décisions politiques nécessaires sur les questions en suspens qui entravent l'instauration du nouvel ordre économique international. Le Comité plénier doit être chargé de cette mission. Le refus de certains pays d'accepter ces fonctions du Comité indique clairement leur refus d'instaurer le nouvel ordre économique international et leur résistance aux efforts déployés dans ce but.

39. Tout prétexte invoqué au sujet du prétendu double emploi entre les travaux du Comité plénier et ceux des autres institutions spécialisées n'est destiné, en fait, qu'à entraver le travail du Comité plénier. Les pays en développement ont réaffirmé que le travail du Comité ne doit pas entraver celui des autres institutions; il doit le rehausser et le renforcer, par l'adoption d'attitudes politiques bien nettes, de manière à les aider à traiter des questions fondamentales inscrites à leur ordre du jour. Des études devraient être entreprises pour déterminer quelles sont ces attitudes politiques. Tout le travail déployé par certains pays tend essentiellement à les délier de toute responsabilité vis-à-vis de l'instauration du nouvel ordre économique international, et à faire en sorte que les négociations débordent du cadre de l'ONU, pour être limitées aux organismes dominés par ces pays, ou qu'ils dirigent selon leurs intérêts.

40. L'Assemblée générale a affirmé que le système des Nations Unies est l'unique cadre dans lequel doivent se dérouler toutes les négociations internationales pour l'instauration du nouvel ordre économique international. Elle a également souligné la nécessité pour tous les Etats de participer aux prises de décisions sur une base légale.

41. En dépit du pessimisme marquant l'attitude de nombreux pays, nous envisageons avec optimisme les négociations futures qui vont se dérouler dans le cadre du Comité plénier et dans les futures conférences internationales, telles que la reprise de la Conférence sur le fonds commun[5], la cinquième session de la CNUCED, et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Nous les envisageons avec optimisme, car nous ne devons pas perdre confiance dans la valeur et les qualités de l'homme et dans le fait qu'il est nécessaire d'assurer l'égalité et l'équité pour tous. Toutefois, la prudence s'impose, car les expériences acquises au cours des conférences précédentes et les décisions auxquelles celles-ci ont donné lieu, pour le bien de l'humanité tout entière, ont été décevantes et en deçà du niveau de la responsabilité collective des autres pays. Ce dont nous avons besoin, tout de suite, ce ne sont pas de propos et de bonnes intentions, mais plutôt d'une action véritable et de volonté politique, de la part notamment des Etats qui peuvent contribuer à une aide nécessaire – j'entends les pays industriels développés – pour réaliser un progrès économique tangible, pour apporter la solution des problèmes économiques auxquels nous sommes confrontés et pour assurer les conditions équitables pour le bien-être de tous. Nous nous devons d'agir dans le contexte de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, sur la base des principes adoptés par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires, ainsi qu'à la session ordinaire qui a suivi, dans le cadre du Comité plénier, celui des futures négociations, et dans le cadre de l'élaboration de la stratégie pour la troisième décennie pour le développement. Cela constitue la meilleure façon de surmonter les problèmes et de transcender les intérêts individuels égoïstes et de rechercher les intérêts de l'humanité tout entière, dans un cadre plus élargi.

42. En conséquence, au cours de la présente session, l'Assemblée générale se doit de donner l'élan énergique nécessaire à l'instauration du nouvel ordre économique international. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dans leur déclaration du 29 septembre dernier [*A/33/278, annexe*], ont regretté le manque de progrès réels dans les négociations destinées à la refonte des relations économiques internationales, en raison de la suspension des travaux du Comité plénier. Les ministres ont, par ailleurs, affirmé la disposition des pays en développement à procéder à des négociations réelles avec les pays développés, au sujet de toutes les questions relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international, et à leur offrir toutes les possibilités de faire montre de leurs bonnes intentions et de la volonté politique nécessaire pour assurer le succès des négociations, dans le cadre du Comité plénier, à la CNUCED et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

43. En conclusion, je me joins aux nombreuses délégations qui m'ont précédé pour exprimer notre appréciation toute particulière à mon ami et frère, M. Idriss Jazairy, président du Comité plénier, pour la sagesse et le dévouement dont il a fait preuve face aux obstacles auxquels le Comité s'est trouvé confronté.

44. Je voudrais également profiter de cette occasion pour adresser toute notre appréciation à mon ami et frère, M. Mahmoud Mestiri, président du Groupe des Soixante-Dix-Sept pour ses efforts dévoués et inlassables.

---

[5] Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base.

45. M. ERALP (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Ce qui a amené ce débat en séance plénière de l'Assemblée générale, c'est l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. Au sein du Comité, l'impasse s'est présentée sous la forme d'une question de procédure portant sur l'interprétation du mandat du Comité.

46. L'année dernière, lorsque nous sommes parvenus à un consensus en vue de créer une nouvelle instance qui puisse servir de point de convergence, nous avions tous exprimé notre conviction que toutes les négociations de caractère mondial, concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, devaient se dérouler dans le cadre du système des Nations Unies. Nous étions tous d'accord pour penser qu'il était indispensable de disposer d'un organe central, qui soit universel de par sa composition et politiquement orienté. Il devait également donner l'impulsion nécessaire pour résoudre, ailleurs, les difficultés de négociation et servir, le cas échéant, de forum en vue de faciliter et d'accélérer le règlement des questions en suspens.

47. N'est-il pas contradictoire qu'un organe, auquel est confiée la tâche de surmonter des obstacles ailleurs, se retrouve lui-même dans une impasse ? N'est-il pas contradictoire qu'une année entière ait été gaspillée sur ce qui semble être une question de procédure, alors qu'on a toléré que les crises s'aggravent dans le monde en développement ?

48. En fait, il était tout à fait clair depuis le début que cette impasse de procédure présentait tous les symptômes d'une divergence dans l'approche fondamentale du processus tout entier du dialogue Nord-Sud. Sur ce point, notre avis rejoint celui des pays en développement, qui ont dénoncé le manque de volonté politique d'un certain nombre de pays industrialisés.

49. Ma délégation se réjouit de voir que les contacts officieux, entamés récemment, laissent entrevoir une solution imminente à ce problème de procédure. Nous sommes également optimistes quant à un consensus éventuel sur le projet de résolution que vous avez présenté, monsieur le Président [*A/33/L.4*]. Néanmoins, ce qui est essentiel, c'est la question de savoir si nous allons pouvoir entamer un dialogue "orienté vers l'action", pour reprendre les termes du représentant de la Tunisie [*35e séance, par. 64*].

50. Pendant la période où le Comité plénier marquait le pas, il y a eu certains événements, au niveau international, qui s'inscrivaient dans le contexte du dialogue Nord-Sud ou qui avaient une influence directe sur celui-ci.

51. Premièrement, le protectionnisme a atteint un niveau sans précédent, sous la forme de mesures discriminatoires à l'encontre de certains produits d'exportation de pays en développement. Contre cette toile de fond, le principe du libre échange a été invoqué dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Cependant, il n'y a eu aucun progrès sur les questions intéressant les pays en développement et les produits agricoles semblent avoir été laissés en marge.

52. Deuxièmement, les négociations sur certains produits de base, qui sont couvertes par le Programme intégré[6], n'ont guère progressé, bien qu'ont ait abordé un nombre très réduit de problèmes. Cela, à son tour, a eu une incidence négative sur les négociations sur le fonds commun. Nous attendons toujours que les pays développés adoptent une attitude positive à ce sujet, pour pouvoir créer un système qui constituerait la clef de voûte du nouvel ordre international.

53. Troisièmement, il y a eu une autre impasse à la Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée.

54. Quatrièmement, les résultats de la réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement, en mars 1978, sur les problèmes de la dette des pays en développement [*voir A/33/15, deuxième partie*] ont été limités dans leur portée et leur caractère, bien qu'ils puissent considérés comme un pas dans la bonne direction. Il est indispensable d'adopter une méthode d'approche très positive et très complète, car ce problème est l'un des plus épineux dans la longue recherche en vue d'assurer le développement mondial. Par conséquent, il est encourageant d'apprendre que certains progrès ont été réalisés lors de la réunion d'experts tenue récemment à Genève, afin d'identifier des directives multilatérales pour les opérations futures concernant les problèmes de la dette des pays en développement.

55. Cinquièmement, la décision prise récemment tendant à accroître l'affectation des droits de tirage spéciaux, à la suite du deuxième amendement apporté aux articles des statuts du FMI, et à augmenter les quotes-parts des pays membres a été la bienvenue. Néanmoins, il est décevant de voir que la question fondamentale de la restructuration du système monétaire international n'est toujours pas à l'ordre du jour et que seule la tendance réformiste marginale persiste.

56. En parcourant cette énumération, la conclusion que nous en tirons est que ce qui peut être considéré comme une évolution constructive reste bien en deçà de ce qui est nécessaire pour compenser la détérioration de l'économie internationale. Il est donc absolument essentiel que le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale reprenne ses travaux au plus tôt et assume son rôle d'instance principale pour un dialogue orienté vers l'action. Les jours à venir seront importants à de nombreux égards. Ceux qui ont considéré que l'impasse à laquelle avaient abouti les travaux du Comité était due uniquement à une question de procédure auront amplement l'occasion de montrer que la volonté politique nécessaire au développement mondial existe bien. Il y aura d'autres occasions à la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie, à la Conférence de négociation sur le fond commun, aux négociations pour remplacer l'Accord international sur le blé, à la cinquième session de la CNUCED, qui doit se tenir à Manille, à la Conférence sur

[6] Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

la science et la technique au service du développement, à Vienne, et enfin, et ce n'est pas le moins important, au Comité plénier lui-même.

57. Je voudrais conclure en rendant un hommage particulier au Président du Comité, M. Idriss Jazairy, qui a su diriger les travaux d'une façon remarquable, pendant la période la plus difficile et, si le Comité plénier reprend son rôle central, ce sera bien grâce à lui.

58. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : L'histoire de la participation de mon pays à la recherche d'un nouvel ordre économique international, reposant sur la paix et l'équité, peut être résumée en trois mots : préoccupation, engagement et action.

59. La préoccupation qu'inspirent les problèmes du monde en développement et ses peuples est une longue tradition aux Etats-Unis, dont les programmes d'assistance économique sont, depuis des décennies, l'expression concrète.

60. L'engagement nécessite quelque chose de plus : il exige que l'on soit décidé à s'associer à toutes les nations du monde, pour apporter des changements mutuellement avantageux dans l'économie internationale. Contrairement à la préoccupation, l'engagement naît d'une meilleure compréhension mutuelle des intérêts des uns et des autres. Depuis la fin de la septième session extraordinaire, qui a réussi à aboutir à un consensus, mon gouvernement partage le sentiment que nous devons tous nous engager à aller de l'avant, parce que nous avons un sentiment nouveau des objectifs partagés et de la réalité d'un réseau toujours plus étroit d'intérêts communs. Ce genre d'engagement est une base beaucoup plus solide pour le progrès que tout sentiment de culpabilité ou de charité.

61. L'action doit suivre l'engagement. Dans son discours prononcé devant le Congrès du Venezuela, le président Carter a fait remarquer :

> "Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pouvons développer les investissements et les échanges commerciaux afin de créer plus d'emplois, contenir l'inflation et élever le niveau de vie de nos peuples".

M. Vance, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a décrit l'action que nous avons entreprise et que nous sommes prêts à entreprendre, de concert avec d'autres, dans son discours du 29 septembre devant l'Assemblée générale [*14e séance*].

62. Je suis reconnaissant au Ministre philippin des affaires étrangères, le général Romulo, d'avoir attiré l'attention sur le fait que le discours de M. Vance à l'Assemblée visait, dans ses incidences, tout le dialogue économique. Ce discours reflète pleinement le point de vue orienté vers l'action adopté par mon gouvernement. Je vais vous donner quelques exemples.

63. Nous ne pensons pas que l'interdépendance soit simplement un slogan; nous pensons que c'est une obligation mutuelle de forger nos politiques nationales, en fonction des besoins mondiaux aussi bien que nationaux. Cela impose aux nations industrialisées l'obligation d'éviter de répondre par le protectionnisme à des changements structurels inévitables. Les pays développés ont également pour responsabilité de faciliter un ajustement harmonieux pour les travailleurs et le monde des affaires, sur qui ces changements pèsent le plus lourdement.

64. Pour les pays en développement, l'action exige un engagement à participer et à contribuer pleinement aux négociations commerciales multilatérales. Il faut que l'on soit prêt, de part à d'autre, à négocier avec souplesse sur la constitution d'un fonds commun. Il faut que l'on soit prêt à établir des priorités nationales et internationales progressives, à fixer des objectifs sensés et réalistes et à assumer des obligations en commun.

65. Pour les pays développés ou les pays riches qui peuvent contribuer, l'action signifie l'engagement de maintenir et d'accroître les transferts de ressources vers les pays en développement. Au cours de l'année dernière, nos obligations multilatérales ont augmenté de 31 p. 100 et notre programme bilatéral de 20 p. 100. La législation relative à l'aide, que vient d'adopter le Congrès, prévoit un nouvel accroissement important dans notre effort d'assistance. Cette législation donne aussi les pouvoirs permettant d'ajuster rétroactivement les conditions de l'aide s'appliquant aux pays le plus pauvres, rendant ainsi possible la mise en œuvre de nos obligations contractées à la CNUCED.

66. Nous pensons que nous devons faire davantage. Nous pensons également que tous les pays riches et développés devraient participer à cette entreprise commune, visant à rétablir la santé économique de notre planète. Aucune nation ne devrait s'exclure de ce processus, en invoquant comme excuse une interprétation de l'histoire ou une idéologie – excuse de moins en moins convaincante. Nous avons des intérêts communs, nous partageons des avantages communs, nous devrions accepter les fardeaux communs.

67. Traduire les notions de politique générale dans la réalité est un processus qui exige une compréhension et une conciliation mutuelles. Je pense savoir, aussi bien que quiconque dans cette salle, combien ce processus peut être long et complexe dans la vie politique nationale d'une grande nation comme les Etats-Unis. D'autres, ici, comprennent mieux que moi qu'il faut déployer les mêmes qualités sur le plan international, pour réaliser des progrès concrets. Nous sommes donc tout à fait prêts à apporter notre contribution.

68. L'intérêt que porte mon pays au Comité plénier, et à la mise à l'écart du problème qui a retardé ses travaux, découle de notre engagement vis-à-vis du progrès. Nous partageons avec tous le désir de voir le Comité réaliser des progrès concrets au sujet des questions dont il est saisi.

69. Depuis les premiers jours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, mon gouvernement n'a cessé d'être convaincu, comme d'autres, que l'ONU devrait jouer un rôle central dans le dialogue économique international. Nous avons présenté un projet de résolution[7], par lequel nous proposons l'approche d'un tel rôle pour l'Organisation. Nous nous sommes joints volontiers aux négociations, qui ont abouti à un consensus sur différents

[7] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes*, point 67 de l'ordre du jour, document A/32/480 et Add.1, par. 7.

moyens, par l'intermédiaire d'un comité plénier, placé directement sous l'égide de l'Assemblée générale.

70. Nous avons pris une part active à la réalisation d'un accord rapide, au cours de la session organisationnelle du Comité. Nous nous étions préparés pleinement pour sa première session en mai – peut-être même trop à fond, si l'on considère la longueur et la présentation tardive du document que nous avons soumis.

71. Après que, à cette réunion de mai, certaines délégations eurent soulevé des questions de procédure, mon gouvernement s'efforça de trouver des solutions. En juillet, à la session du Conseil économique et social, j'ai proposé une formule visant à assurer que le Comité devienne un organe orienté vers l'action et qui aide et encourage les gouvernements à apporter des changements dans leur position sur les questions importantes non encore résolues[8]. Ce processus aurait également conduit à des conclusions concertées aux réunions du Comité.

72. En septembre, des fonctionnaires américains haut placés sont venus de Washington, pour participer à une réunion du Comité, pleinement disposés à présenter un certain nombre de propositions constructives et à expliquer comment les travaux réalisés dans le passé par le Comité avaient contribué à changer la position des Etats-Unis. Par conséquent, nous avons été déçus de constater qu'aucune discussion de fond n'avait eu lieu, en raison des divergences sur les questions de procédure. Nous pensons, toutefois, qu'il était utile que ces divergences soient discutées ouvertement et franchement. Tout comme le représentant du Pérou, nous accordons une très grande importance à une présentation franche et ouverte des points de vue.

73. Le Secrétaire d'Etat, M. Vance, ne voulait pas que les questions de procédure entravent les progrès que l'on aurait pu réaliser quant au fond. Le Gouvernement des Etats-Unis a fait des ajustements considérables, dans la conception qu'il avait à l'origine du rôle du Comité, afin d'arriver à un accord complet. Nous avons, par conséquent, répondu à l'offre du Secrétaire général d'aider à résoudre les divergences en suspens. Notre mission est restée en contact étroit avec M. Waldheim, avec le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, M. Dadzie, et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales, M. Ripert.

74. Lorsqu'il a parlé, à la 14e séance plénière, M. Vance a indiqué que son objectif visait à trouver les moyens les plus simples pour le Comité de reprendre ses travaux, pour abandonner les questions de procédure et pour s'attaquer aux questions de fond. A en juger par ce que d'autres représentants ont dit au cours du débat général, cet objectif était universellement partagé. Le Secrétaire d'Etat, M. Vance, a par conséquent donné pour instruction à ma délégation de s'associer aux autres délégations pour trouver les meilleurs moyens de confirmer, en cette assemblée, une formulation qui permettrait au Comité d'œuvrer pour arriver à des conclusions concertées et orientées vers l'action, et que tous seraient disposés à appliquer. A cette fin, nous attendons avec intérêt la déclaration du Président de l'Assemblée générale et l'adoption, par consensus, à la fin du débat, d'un projet de résolution qui donnera au Comité une base solide pour ses futurs travaux.

75. Nous pensons que nos discussions nous ont permis de mieux comprendre nos points de vue réciproques, offrant ainsi une base pour la prise de décisions raisonnables sur l'accomplissement du mandat du Comité, comme nous le précisera le Président.

76. La déclaration du Président et son acceptation par nous tous écarteront les difficultés que connaît le Comité depuis septembre. Sa déclaration ne sera pas mise en question mais elle constitue un défi en soi : elle nous appelle à passer de la solution d'une question de procédure à cette tâche ardue qu'est la solution des problèmes concrets.

77. M. MAINA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Le Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept a déjà exprimé, de façon éloquente, le sentiment profond de déception qu'éprouvent en ce moment les pays en développement devant l'impossibilité d'arriver à un accord sur la façon dont le Comité plénier devrait fonctionner, et particulièrement sur le fait qu'il ne soit pas à même d'accomplir les fonctions importantes pour lesquelles il a été créé au nom de la communauté internationale.

78. Le chef de notre délégation, le Ministre des affaires étrangères, M. Munyua Waiyaki, a eu l'occasion, il y a peu de temps [*29e séance*], de parler assez en détail du manque de progrès réalisés dans les négociations visant à l'instauration du nouvel ordre économique international. Je me contenterai donc de souligner ce problème en faisant quelques observations.

79. Au cours de toutes ces négociations, ma délégation, avec d'autres délégations des pays en développement, a abordé nos travaux avec la plus grande patience et la ferme volonté de comprendre les difficultés des autres, ainsi que leurs différents points de vue. Nous sommes prêts à négocier et, le cas échéant, à rechercher des solutions de compromis justes et équitables. Ce qui se trouve à la base de notre approche constructive est le courant des sentiments fermes qui ont été exprimés ici, aux sixième et septième sessions extraordinaires, par nos gouvernements, représentés à un niveau politique très élevé, et qui ont mis l'accent sur les réalités de notre interdépendance et sur la nécessité d'instaurer un nouvel ordre dans l'intérêt de tous. C'est dans ce contexte que nous avons été particulièrement déçus par le dernier échec des négociations du Comité plénier. Nous avons été particulièrement navrés, lorsque nous avons compris que le Comité ne serait même pas autorisé à commencer ses travaux de fond, puisqu'il avait été dévié vers un débat de procédure très embrouillé au sujet de sa portée et de ses fonctions. Finalement, nous avons tiré la conclusion que si le Comité n'a pu mener à bien sa première session ni entamer des négocitions de fond au cours de sa deuxième session, cela n'était pas dû essentiellement au manque de clarté du mandat du Comité, mais plutôt à l'attitude de certaines délégations, qui avaient choisi à dessein de mal interpréter le mandat du Comité, tel qu'il est énoncé dans la résolution 32/174 de l'Assemblée générale.

[8] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Séances plénières*, 24e séance, par. 56 à 70.

80. Pour nous, cela illustre bien la réticence qui subsiste dans certains milieux pour étudier les propositions visant à amener des changements structurels à l'ordre existant.

81. Au cours d'un passé récent, nous avons entendu beaucoup de déclarations pleines de bonnes intentions, que ce soit ici à l'Assemblée générale ou dans d'autres instances internationales; mais nous avons noté que, lorsqu'il s'agissait d'entamer des négociations sur les questions concrètes, la situation changeait. La réticence à s'engager dans des négociations positives ou à prendre des décisions fondamentales concernant des questions capitales pour les intérêts des pays en développement semble être un élément constant. Par conséquent, alors que toute une série de questions font l'objet de négociations intenses depuis 1974, très peu de mesures – sinon aucune – ont été prises pour donner suite à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international.

82. Il est très décevant que la communauté internationale n'ait pu réaliser les percées que nous attendions si impatiemment, dans les domaines du commerce international, de l'industrialisation, du problème de la dette, du transfert des ressources financières et de la réforme du système monétaire international. Le rythme auquel se poursuivent les négociations est beaucoup trop lent. A la vérité, alors que nous passons d'une conférence à l'autre, les conditions auxquelles nous avons résolu de porter remède ne font que s'aggraver. Beuacoup de nos économies déclinent de façon inacceptable, au fur et à mesure que le temps s'écoule, sans que nous agissions dans ces domaines si critiques.

83. A cet égard, il convient d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les paroles pertinentes prononcées par M. Robert McNamara, lorsqu'il s'est adressé récemment à la réunion annuelle commune de la Banque mondiale et du FMI à Washington, où il a parlé de la "conclusion la plus scandaleuse" du *Rapport sur le développement dans le monde*, publié par la Banque, à savoir que 600 millions de personnes dans les pays en développement continueront à vivre dans des conditions de pauvreté absolue à la fin de ce siècle[9].

84. Pour nous, en Afrique, la situation s'est effectivement détériorée. Toute évaluation des tendances récentes et des perspectives de développement en Afrique montre à l'évidence le peu de progrès réalisés sur le plan économique au cours de la dernière décennie. Les perspectives d'avenir ne sont pas brillantes non plus. Notre développement a été gravement affecté par les fluctuations cycliques continues dans les économies des pays industrialisés et dans le commerce international. Nous en avons subi les effets néfastes sur la valeur de nos exportations, sur les termes de l'échange, sur le coût et la valeur de nos importations, sur le niveau de l'inflation et, enfin, sur les tendances et les niveaux de nos produits intérieurs bruts. Beaucoup de nos Etats frères connaissent, en Afrique, un fardeau d'endettement croissant. En conséquence, les dépenses pour le service et l'amortissement de la dette représentent un pourcentage croissant des recettes totales à l'exportation, pourcentage qui s'élève jusqu'à 30 p. 100 pour certains pays africains, ce qui offre un contraste frappant et va bien au-delà du plafond de 10 p. 100 fixé par la Banque mondiale.

85. Il est vrai que l'esprit constructif et l'atmosphère favorable qui avaient prévalu au cours des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, ainsi que de la quatrième session de la CNUCED, à Nairobi, avaient fait naître de grands espoirs. Nous avions pu croire alors qu'une occasion était enfin donnée à la communauté internationale de s'attaquer efficacement aux problèmes, qui avaient été des sujets de discussion entre pays développés et pays en développement pendant plus de deux décennies, et de les résoudre. Nous nous étions félicités de la tournure des événements qui nous permettait d'espérer une ère meilleure, non seulement pour nos populations, mais pour la communauté internationale tout entière, que ce soit les pays développés ou les pays en développement.

86. Malheureusement, d'après le rythme et la nature des négociations qui se déroulent dans les différentes instances internationales, et comme cela a été démontré récemment au Comité plénier, il semblerait que nous n'ayons pas réalisé de progrès importants.

87. Ce que nous espérons maintenant, c'est qu'après le débat général nous serons tous encore plus résolus à nous acquitter des responsabilités qui nous ont été confiées par la communauté internationale. Nous espérons aussi, sincèrement, qu'après ce débat le Comité plénier pourra être remis sur la bonne voie, afin d'être en mesure d'accomplir son mandat. Pour notre part, nous ne saurions accepter le point de vue selon lequel le Comité ne serait qu'une instance où s'échangeraient les idées relatives au nouvel ordre économique international, car cela irait à l'encontre du but même pour lequel il a été créé. Bien au contraire, nous voudrions que le Comité soit orienté vers l'action, comme cela était bien défini, à notre avis, dans la résolution 32/174.

88. En conclusion de ces brèves observations, je voudrais insister sur le fait que, malgré les déceptions que nous avons connues récemment, la délégation kényenne est encore résolue à poursuivre le dialogue, dans un esprit de coopération et de compréhension des problèmes et des difficultés des uns et des autres. Ce qui est nécessaire à notre avis, comme l'a dit mon ministre dans le débat général, c'est :

> "... une vision politique inspirée par la promesse du futur et non assombrie, comme elle l'est à présent, par les controverses du passé et par le désir de s'accrocher aux privilèges à court terme du présent." [29e séance, par. 107]

89. M. SIMBANANIYE (Burundi) : Quelqu'un a dit que la science avance en spirale. L'instauration d'un nouvel ordre économique international empruntera sans doute la même voie ou suivra les mêmes méandres. Le débat actuel, déclenché autour du rôle et de la mission confiés au Comité plénier créé par la résolution 32/174, n'aurait pas de signification particulière s'il ne s'inscrivait dans cette dialectique. Aussi me permettrez-vous de jeter un regard en arrière pour éclairer notre entendement.

90. Depuis la seconde guerre mondiale, l'humanité est témoin de grands bouleversements dans de nombreux secteurs. La société contemporaine a connu en l'espace de

[9] McNamara, *op. cit.*, p. 37.

trente ans de profondes mutations sur les plans politique, social et culturel. Symbole de la solidarité et de la coopération, le triomphe de l'humanité sur le fascisme et le nazisme a été le ferment de la lutte de libération menée par les peuples d'Europe, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique contre des régimes de répression et de pillage. Nombreuses sont, depuis lors, les nations qui ont reconquis leur indépendance et recouvré leur dignité. Nombreux sont les peuples qui ont hissé le drapeau de la liberté à la place de celui de la domination.

91. Malheureusement, ce processus de libération n'est pas encore achevé, puisque dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, sévissent encore des régimes criminels d'*apartheid*, racistes et colonialistes. Les tenants de ces régimes, obnubilés par des intérêts égoïstes et éphémères, méconnaissent les leçons de l'histoire et la force invincible des peuples qui luttent pour des causes justes. Les peuples d'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe sortiront vainqueurs des épreuves sanglantes auxquelles ils sont soumis. La liberté et l'indépendance de ces pays seront célébrées tôt ou tard par la communauté internationale. La lutte de tous les peuples pour recouvrer leur dignité et leur souveraineté sera couronnée de succès, car elle s'inscrit dans un combat plus général pour la consolidation des indépendances politiques acquises et l'avènement d'un ordre économique international basé sur la justice et l'équité.

92. Que représenterait en effet l'indépendance politique arrachée au prix d'autant de sacrifices, si les problèmes de la faim, de la maladie et de l'ignorance n'étaient point résolus ? La conquête politique est inséparable de la libération économique. La plupart des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance doivent faire face aux impératifs de la reconstruction nationale, en brisant notamment les obstacles au développement légués par la colonisation. Cependant, les politiques courageuses de redressement national sont vouées à l'échec, tant que les structures anachroniques et injustes prévalent encore dans les relations économiques internationales. L'ordre économique international est encore régi par des institutions et des mécanismes inspirés par des politiques de domination et de protection d'intérêts égoïstes d'une infime minorité de la communauté internationale.

93. Beaucoup de pays en développement ayant accédé récemment à l'indépendance constatent que leurs économies ont été enfermées dans les structures des économies des anciennes métropoles, considérées comme modèles de développement. C'est le cas, par exemple, des circuits commerciaux et des zones monétaires. La crise des économies des anciennes puissances coloniales influe nécessairement sur les économies précaires des pays en développement, qui voulaient garder les meilleures relations.

94. Un regard rapide sur les pays développés à économie de marché révèle un ralentissement considérable de la croissance économique, un déséquilibre continu de la balance des paiements, l'instabilité des changes, la persistance de taux de chômage élevés et le renforcement des sentiments protectionnistes.

95. Ce qui est plus inquiétant, c'est la persistance de cette récession dans les pays industrialisés. Il est indispensable pour les pays développés d'avoir le courage politique de prendre des mesures salutaires, susceptibles d'assainir la situation de l'économie mondiale. Des mesures énergétiques doivent être prises, en vue d'éviter la crise de l'énergie qui menace à l'horizon de 1985.

96. Je voudrais, par ailleurs, préciser que la responsabilité de ces crises cycliques réside essentiellement dans la conception des structures de l'économie mondiale, qui ne se basent pas sur les principes de justice, d'interdépendance et d'avantage mutuel.

97. Les efforts de contribution au redressement de l'économie mondiale doivent être reconnus par la communauté internationale. En dépit de l'hémorragie de la principale monnaie de réserve, les pays en développement absorbent aujourd'hui 25 p. 100 environ des exportations totales des pays développés à économie de marché. Notons également que plus de 30 p. 100 de la demande de biens d'équipement et de produits chimiques provient des pays en développement.

98. Cette part n'est pas négligeable, quand on connaît les difficultés éprouvées par les pays en développement pour obtenir des transferts de ressources. Cette contribution doit être appréciée à sa juste valeur, quand on sait les conditions de recours aux institutions financières privées auxquelles sont astreints ces pays, en vue de financer leur balance des paiements.

99. Dans ces conditions, on ne peut pas demander aux pays en développement de contribuer davantage à la relance de l'économie mondiale. La plupart, du reste, sont des pays à faible revenu et n'ont pas accès aux marchés de capitaux privés. Même si le système financier international était amélioré, aucun progrès sensible ne serait marqué dans la bonne direction s'il n'y avait pas d'augmentation des recettes d'exportation. Jusqu'à présent, en effet, l'instabilité des prix des produits de base demeure un problème grave pour de nombreux pays.

100. Dans ce contexte, la création du fonds commun et l'exécution du Programme intégré pour les produits de base s'avèrent urgentes. Conscient de cette nécessité, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, réuni à Khartoum, au Soudan, du 7 au 18 juillet 1978, a adopté une résolution qui montre clairement le rôle que devrait jouer le fonds une fois créé. Cette résolution prie instamment tous les Etats de déployer le maximum d'efforts, en vue d'aboutir aux accords relatifs au fonds commun et aux produits de base individuels.

101. Remarquons, en passant, que, sur les quinze produits de base relatifs à l'agriculture, il n'y a que des accords sur trois produits qui ont été conclus.

102. Sur le plan alimentaire, la situation n'est pas plus rassurante. Des centaines de millions d'êtres humains souffrent de la faim et de la malnutrition pendant qu'une petite catégorie de personnes vivent dans l'opulence. Cependant, ces dernières années, des signes encourageants étaient apparus. On a remarqué, en effet, quelques augmentations des approvisionnements alimentaires. Mais l'équilibre entre les besoins et les approvisionnements demeure précaire, la raison étant que les nombreux problèmes qui, actuellement, entravent l'établissement d'un système de sécurité alimentaire mondiale convenable n'ont pas été résolus.

103. Devant ce tableau sombre des relations économiques internationales, des changements radicaux dans le système économique existant s'imposent nécessairement. Cette conviction devait être partagée par la communauté internationale, lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international présentés par les pays en développement.

104. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a marqué une étape importante pour donner un nouvel élan aux négociations nécessaires à l'instauration d'un système juste et équitable. Les pays africains avaient salué comme des événements importants ces deux sessions extraordinaires consacrées aux problèmes économiques.

105. Ces deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale avaient envisagé des mesures spéciales pour les pays en développement les moins avancés, enclavés et insulaires. Des mesures efficaces avaient été également recommandées pour ceux qui sont le plus gravement touchés par les crises économiques et les catastrophes naturelles.

106. Les pays africains avaient été d'autant plus sensibles à ces mesures que ces catégories de pays se trouvent pour la plupart en Afrique. En effet, c'est en Afrique que l'on trouve la majorité des pays en développement les moins développés, les plus sérieusement affectés et ceux qui sont enclavés.

107. Mais force nous est de constater que les mesures prises par la communauté internationale, en vue de faire face à ces situations particulières, n'ont été que d'une portée extrêmement limitée. Que l'on songe au sort réservé aux fonds spéciaux créés à cet effet !

108. Dans un secteur important de la vie économique, à savoir l'industrie, l'ONUDI avait envisagé des mesures appropriées, en vue de traduire dans les faits la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels[10], qui ont fixé, entre autres, comme objectifs, d'une part, la production industrielle à 25 p. 100 pour les pays en développement avant l'an 2000, et, d'autre part, l'assistance aux pays en développement les moins avancés sans littoral ou insulaires.

109. Le Plan d'action de Lima recommande la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée. Mais, par manque de volonté politique, la dernière conférence des plénipotentiaires organisée à cet effet n'est pas parvenue à un accord.

110. Comme il ressort clairement de ces considérations, les négociations en vue de démocratiser les relations économiques n'ont pas fait de progrès. Le pessimisme remplaça l'enthousiasme des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. L'inquiétude gagna l'Organisation des Nations Unies et les chancelleries des pays occidentaux. Pour éviter le pire, la Conférence sur la coopération économique internationale fut organisée à Paris, en 1977. Mieux connue sous le vocable "dialogue Nord-Sud", cette conférence n'a enregistré que de maigres résultats, pour ne pas parler d'échecs.

[10] Voir document A/10112, chap. IV.

111. Mais une lueur d'espérance apparaissait sur le continent africain, plus précisément à Nairobi, au Kenya, où se tenait la quatrième session de la CNUCED. Les chances de succès sur le fonds commun devenaient une réalité. Malheureusement, cet espoir se dissipa sous d'autres cieux. Devant cette impasse, l'Organisation n'avait pas d'autre choix que d'assumer ses responsabilités prévues dans la Charte des Nations Unies.

112. Centre de convergence où s'harmonisent les efforts des nations vers la réalisation des buts et objectifs de la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies se devait de canaliser ces efforts. Ce rôle primordial avait été du reste mis en évidence par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui déclarait ce qui suit au paragraphe 6 de la résolution 3201 (S-VI) :

> "L'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation universelle, devrait être capable de traiter les problèmes de coopération économique internationale dans une optique d'ensemble, en protégeant également les intérêts de tous les pays. Elle doit jouer un rôle encore plus grand dans l'établissement d'un nouvel ordre économique international."

113. C'est dans le contexte que je viens de décrire que l'Assemblée générale a créé le Comité plénier, dont le mandat est bien indiqué au paragraphe 4 de la résolution 32/174, adoptée par consensus par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session.

114. Connaissant parfaitement le sort réservé à certaines décisions prises par certaines organisations spécialisées des Nations Unies, témoin des péripéties des négociations au sein des réunions restreintes, l'Assemblée générale a voulu rappeler à juste titre le principe de l'universalité de l'Organisation. Ce qui implique le droit et le devoir de tous les Etats de participer à la recherche des solutions à des problèmes globaux. D'où la nécessité de créer un comité ouvert à tous les Etats, petits ou grands, riches ou pauvres, car les retombées des crises économiques et monétaires sont ressenties avec plus d'amertume et d'impuissance par les pays les plus démunis.

115. Cet organe a une vocation politique. Les fonctions qui lui sont dévolues lui indiquent clairement l'orientation politique qu'il doit donner à toutes les instances de négociation. Il s'agit d'un organe chargé de donner l'impulsion nécessaire, pour résoudre les difficultés de négociation et encourager la poursuite des travaux de ces organismes.

116. Par ailleurs, cet organe, composé de personnalités de rang élevé, ne peut pas être confiné dans un rôle technique, ayant pour seul objectif la préparation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue en 1980, pour l'évaluation des progrès réalisés sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international.

117. Le Comité est doté d'une fonction éminemment politique, il n'y a aucun doute. Le Comité plénier doit également servir de forum, en vue de faciliter et d'accélérer le règlement des questions en suspens. Comment s'acquitterait-il de cette mission, s'il n'avait pas pouvoir de négociation et de décision ? Les discussions interminables autour de cette question ne pouvaient être que stériles, car le problème était artificiellement créé. Dès le départ, les

délégations africaines ont été conscientes de cette responsabilité du Comité, qui ne pouvait pas se transformer en un forum d'exercice oratoire. Comme les autres membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, nous ne minimisons pas la force des discours et des idées nouvelles, pourvu qu'ils soient orientés vers l'action et vers le changement.

118. Nous avons déploré le refus, au Comité, de prendre des décisions. L'argument avancé était celui d'éviter le double emploi avec les autres organes. Mais les partisans de cette thèse oubliaient, sans doute de bonne foi, la première fonction du Comité, à savoir surveiller et suivre l'application des décisions et accords résultant des négociations relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international, menées au sein des organismes compétents des Nations Unies.

119. Le paragraphe 10 de la résolution 32/174 lève du reste toute équivoque à ce sujet. Tout en reconnaissant les fonctions que la Charte attribue au Conseil économique et social, l'Assemblée générale a prié cet organe principal de l'ONU de contribuer efficacement aux travaux de supervision et d'analyse du Comité. Au cours des travaux du Comité et dans d'autres instances de négociation entre l'hémisphère nord et l'hémisphère sud, bien des délégations du Nord insistent sur le dialogue et le réalisme.

120. Les délégations africaines sont favorables au dialogue, à condition qu'il soit réellement un dialogue orienté vers l'action et non point des palabres interminables.

121. Quant au réalisme, les pays africains, tout comme le Groupe des Soixante-Dix-Sept, ont fait montre de patience, pour permettre aux pays développés de prendre les décisions nécessaires. Les pays du tiers monde ont montré leur maturité, en acceptant le principe de la prise de décisions par consensus. Mais ils ne peuvent pas accepter que, par ce moyen, il y ait blocage de leurs aspirations et des décisions de changement.

122. Les délégations africaines ont été encouragées par les déclarations de certains pays développés, qui se déclarent engagés dans ce procesus de changement. Nous espérons qu'au cours des négociations ces engagements déboucheront sur des décisions concrètes. Maintenant qu'un accord semble acquis sur le rôle et les attributions du Comité plénier, il y a lieu de se mettre immédiatement au travail pour rattraper le temps perdu. Le monde en développement a trop souffert des inégalités et de l'injustice qui ont marqué l'économie mondiale depuis longtemps.

123. Vous me permettrez, monsieur le Président, de me référer à un passage du discours magistral que vous avez prononcé au début de notre session :

> "La recherche d'un nouvel ordre économique est donc devenue l'objectif à atteindre pour résoudre les problèmes d'une époque qui a été le témoin du déclin du colonialisme, de la prise de conscience des peuples pauvres, de modifications dans la division internationale du travail et de déplacements révolutionnaires des centres de localisation géographique du pouvoir." [*1re séance, par. 50*].

124. Puissent ces paroles pleines de sagesse inspirer les gouvernements des pays industrialisés, pour aller dans le sens du changement et du vrai réalisme.

125. Je souhaite, au nom des Etats africains que j'ai l'insigne honneur de représenter, que ce message éclaire toutes les instances chargées de donner un nouvel élan à l'instauration du nouvel ordre économique international.

126. Je formule le vœu ardent que le Comité plénier remporte des succès tangibles. Je rends un hommage mérité à son président, M. Idriss Jazairy, pour avoir conduit les travaux du Comité plénier avec tact, compétence et dévouement.

127. Les pays africains ne veulent ni abdication ni confrontation, mais la justice et la solidarité, parce que l'humanité a le même destin.

128. M. FALL (Sénégal) : En décidant de discuter directement en séance plénière le point 58 *a* de son ordre du jour, l'Assemblée générale a voulu, non seulement marquer le grand intérêt qu'elle porte à cette importante question, mais également appeler l'attention des Nations Unies sur l'impérieuse nécessité de trouver à ce problème une solution juste et efficace, conforme aux intérêts bien compris de l'ensemble de la communauté internationale.

129. Au cours de sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 32/174, affirmant que "toute négociation d'une nature globale concernant l'instauration du nouvel ordre économique international devrait se dérouler dans le cadre des organismes des Nations Unies". Ce faisant, notre assemblée a voulu prévenir les erreurs qui ont été à l'origine de l'échec de la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris, communément appelée "dialogue Nord-Sud". Il convient, à ce sujet, de souligner que cette conférence, convoquée dans une ambiance équivoque, avec des parties prenantes aux motivations divergentes, portait, dès l'origine, les germes de cet échec.

130. Les pays développés, traumatisés par les secousses provoquées par la crise de l'embargo pétrolier décidé par les pays arabes à l'occasion de la guerre d'octobre 1973, ainsi que par les hausses du prix du pétrole qui ont suivi, voulaient, de toute évidence, limiter leur engagement au problème énergétique qui était leur souci principal, tandis que les pays producteurs de pétrole, de leur côté, tenaient à élargir le champ des discussions à l'ensemble des questions intéressant tous les pays en développement, dont ils considèrent – à juste titre d'ailleurs – les intérêts comme indissolublement liés aux leurs. Les pays développés s'évertuaient à mettre en place un mécanisme susceptible, à la fois, de les prémunir contre toute nouvelle crise énergétique, et d'assurer le recyclage des immenses ressources financières détenues par les pays producteurs, qui estimaient, par contre, qu'en l'occurrence une démarche globale s'imposait, afin de tirer la coopération économique internationale de l'enlisement dans lequel l'avait maintenue, jusqu'ici, l'égoïsme des pays nantis.

131. C'est sur cette toile de fond, tissée d'arrière-pensées et de méfiance savamment dissimulées, que devait commencer et s'achever la Conférence sur la coopération économique de Paris.

132. Aussi bien, malgré un environnement international particulièrement approprié en raison des fructueuses discussions des sixième et septième sessions extraordinaires de

l'Assemblée générale, cette conférence s'est révélée incapable d'aboutir à un accord de nature à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, suscitant ainsi au sein de la communauté mondiale – particulièrement au sein des pays en développement – un réel sentiment de déception.

133. Ainsi donc, l'Assemblée générale, après avoir affirmé, au cours de sa trente-deuxième session, que le système des Nations Unies était le seul cadre valable pour toute négociation économique de portée mondiale, prit également la décision de convoquer une session extraordinaire en 1980, afin d'apprécier les progrès enregistrés dans les divers organes de l'Organisation en matière de coopération économique internationale.

134. Un comité plénier était créé qui devait se réunir, selon les besoins, jusqu'à la session extraordinaire de 1980.

135. Le Comité devait, entre-temps, faire des recommandations à l'Assemblée générale, lors de ses trente-troisième et trente-quatrième sessions.

136. Malheureusement, les travaux de ce comité ont dû être interrompus à la veille de notre actuelle session, en raison des divergences d'appréciation sur la nature et la dimension du mandat qui lui était confié.

137. Notre assemblée, à l'issue de ce débat, devra se prononcer clairement sur les mesures à prendre, afin de permettre au Comité de poursuivre efficacement ses travaux pour la recherche d'une solution mettant fin à la dégradation continue d'un environnement économique, commercial et monétaire qui accentue sans cesse l'écart existant entre pays développés et pays en développement.

138. En effet, s'il est vrai qu'il n'existe à présent aucun choix entre la coopération et la confrontation, il n'est pas moins évident qu'il n'y en a guère entre le maintien de privilèges injustes et périmés, générateurs de crises aux conséquences dangereusement imprévisibles, et l'instauration d'un nouvel ordre économique international équitable, basé sur des considérations d'interdépendance planétaire et de solidarité humaine objective et librement acceptée.

139. Les pays en développement ont déjà fait leur choix, en adhérant sans réserve aux décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de notre assemblée et aux dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*].

140. La balle est maintenant dans le camp des pays développés.

141. Le Comité plénier doit étudier et proposer à l'Assemblée générale les moyens conduisant à la solution des problèmes économiques les plus préoccupants de l'heure.

142. Le système commercial international doit offrir les réformes nécessaires, afin de favoriser l'accès des matières premières, des produits finis et semi-finis des pays en développement au marché des pays développés.

143. L'accroissement des recettes d'exportation des pays en développement est une condition indispensable à la mise en exécution de leur programme de développement économique et social. Il va sans dire que les pays en développement ne tireront aucun profit conséquent des revenus de leur commerce extérieur, si ces derniers ne sont pas protégés contre les désordres du système monétaire international et les méfaits de l'inflation exportée par les pays industrialisés.

144. Les problèmes de l'endettement seront examinés compte tenu, d'une part, des capacités de paiement des pays concernés, et, d'autre part, de l'importance des charges incombant au service de la dette, eu égard au volume des revenus de leur commerce extérieur.

145. Dans le domaine du transfert de l'aide publique aux pays en développement, il sera mis l'accent sur le fait qu'à quelques exceptions près aucun pays développé – qu'il soit capitaliste ou socialiste – n'a encore atteint la cible de 0,7 p. 100 du produit national brut, prévue dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

146. D'autres questions non moins importantes devraient également être examinées par le Comité, telles que la réforme du système monétaire international qui ne doit plus être un instrument de domination au service d'un petit nombre de pays, voire d'un seul pays; le Programme intégré pour les produits de base, en particulier le fonds commun; les mesures relatives au problème alimentaire mondial et au problème agricole; et, enfin, le transfert de technologie, pour ne citer que les questions les plus préoccupantes parmi les plus urgentes.

147. Les interprétations différentes sur le mandat du Comité ne devraient pas nous amener à oublier l'esprit dans lequel celui-ci a été créé. La détérioration constante de la situation économique internationale, la persistance des injustices de l'environnement économique actuel, l'instabilité du système monétaire international sont autant de cris d'alarme lancés à notre communauté pour sa propre survie; il est de l'intérêt de tous que l'économie mondiale soit restructurée et équilibrée.

148. L'interdépendance de toutes les nations du monde est une réalité incontestable, même si d'aucuns s'obstinent à ne pas vouloir s'en accommoder.

149. Le nouvel ordre économique international devrait avoir pour critères – comme on l'a dit très justement à cette tribune – l'équité, la justice, la solidarité et le respect de la souveraineté des Etats et des peuples. Il devra garantir une juste répartition de la production, des avantages et des excédents.

150. Notre débat actuel s'achemine vers la prise d'une décision par consensus et nous nous en félicitons.

151. Toutefois, il ne faudrait pas que ce consensus soit interprété comme un abandon pur et simple des principes fondamentaux qui ont toujours guidé notre action. La révision, sur des bases plus équitables, des rapports entre pays industrialisés et pays producteurs de matières premières est devenue un impératif inévitable. Nous devons donc nous préparer à mettre en place les infrastructures d'une véritable dynamique du changement économique et social, qui caractérise la situation internationale contemporaine.

152. Et c'est à cette seule condition que la communauté mondiale pourra faire face au défi que constitue pour elle la nouvelle stratégie de la prochaine décennie des Nations Unies pour le développement.

153. M. KABEYA wa MUKEBA (Zaïre) : Tour à tour, nous avons assisté à un défilé ininterrompu d'orateurs qui nous ont précédé et qui, apparemment, semblaient tenir le même langage, ce qui nous paraît fort encourageant. Le thème qui nous a conduits en séance plénière a pourtant été examiné en plénière, à la 107e séance, pendant la trente-deuxième session, lors de l'adoption de la résolution 32/174 qui instituait le Comité plénier chargé d'examiner la mise en œuvre de certaines résolutions importantes adoptées en maintes instances auxquelles, tous, nous avions pris part.

154. Point n'est besoin de revenir sur ces résolutions, puisque nous n'avons fait que les répéter inexorablement. Il y a, par conséquent, lieu de craindre que, à force de frapper fort sur un clou, ce clou ne finisse par se plier, ce qui serait fort embarrassant. Il se fait malheureusement que l'histoire se répète.

155. Les questions que nous considérons comme prioritaires et urgentes ne le sont peut-être pas pour d'autres. C'est sans doute ce qui explique le laisser-aller et le laisser pour compte que nous enregistrons dans l'examen de tous ces points importants. Pas plus que les redites, la bonne rhétorique ne nous conduit à rien. Chacun de nous va sans doute pouvoir se donner bonne conscience, parce qu'il aura débité correctement sa leçon devant l'Assemblée.

156. Le pèlerin de Lima, de Nairobi, de Tokyo, de Genève, de Paris ou de New York reste toujours le même, parce que les principes qu'il défend restent les mêmes. La phase obligée qui nous restait à entreprendre n'est autre que celle qui est définie par la résolution 32/174. Vouloir remettre en cause cette résolution, c'est nous demander de renoncer au déroulement des travaux de la trente-troisième session et de reprendre ceux de la trente-deuxième session, car cela équivaudrait à faire subsister un organe qui s'ignore. A présent que l'Assemblée se penche à nouveau sur cette même résolution, nous sommes en droit de penser que, cette fois et cette fois seulement, le Comité plénier a le droit d'exister et de jouer pleinement son rôle.

157. C'est pourquoi la délégation de mon pays s'en voudrait de ne pas participer à ce débat important sur ce point 58 *a* de notre ordre du jour, consacré au développement et à la coopération économique internationale.

158. L'interdépendance mondiale et la responsabilité économique internationale partagée, qui sont devenues une nécessité actuelle et un sujet de préoccupation, en constituent sans doute un élément justificatif, dont la concrétisation semble encore loin de s'affirmer.

159. Il y a lieu de rappeler que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée aux matières premières, ainsi que la septième session extraordinaire consacrée au développement et à la coopération économique internationale ont constitué un excellent plaidoyer à ce sujet. Par les résolutions 3201 (S-VI), 3202 (S-VI) et 3362 (S-VII), ces deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont pu démontrer, une fois de plus, que la division du monde en deux blocs rigides était un concept dépassé et que l'humanité devrait nécessairement coopérer en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international juste et équitable.

160. Il en va de même pour d'autres instruments de portée internationale, issus de grandes conférences, tels que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats adoptée par l'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session ordinaire, la Déclaration de Lima adoptée par la deuxième Conférence générale de l'ONUDI et les résolutions de Nairobi adoptées par la quatrième session de la CNUCED, instruments qui poursuivent tous un même objectif, à savoir la restructuration de l'ordre économique existant.

161. Bien que n'étant pas les seuls concernés par cette question brûlante de l'heure, les pays en développement ne sont pas restés indifférents. C'est sûrement en vue de participer à cet effort international pour l'instauration d'un nouvel ordre économique que nous avons adopté les résolutions et recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur la coopération économique entre pays en développement, tenue à Mexico en 1976, des Conférences des pays non alignés tenues à Colombo et à Belgrade, ou encore de la récente Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires.

162. Pour ne nous référer qu'à ces quelques réunions internationales qui n'ont pas manqué d'encadrer de grandes décisions, sans toutefois oublier les résultats partiellement positifs du dialogue Nord-Sud, de l'avis de ma délégation, la réalisation du nouvel ordre économique international serait déjà chose faite. Mais, hélas, il n'en est pas du tout ainsi.

163. Les pays industrialisés continuent à œuvrer pour leurs intérêts économiques – nous les comprenons; et cela se traduit toujours par une détérioration sans cesse croissante des termes de l'échange des produits exportés par les pays en développement. De même, les efforts déployés en vue d'introduire dans le système monétaire international des réformes appropriées, qui assureraient et garantiraient une meilleure répartition du pouvoir d'achat pour tous, et en vue de faire coïncider l'expansion du commerce mondial continuent à être vains, car il n'y a pas de progrès véritable.

164. Les négociations sur les produits de base, en vue de la conclusion d'accords individuels dans le cadre du Programme intégré, qui se déroulent à Genève, n'ont pas encore abouti à des résultats concluants, bien que nous soyons déjà à la veille de la cinquième session de la CNUCED, qui devrait se tenir au cours de l'année prochaine. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale a connu l'impasse à cause du refus obstiné des pays développés d'accorder des concessions, suite aux transformations nécessaires proposées par les pays en développement en vue de l'instauration dudit ordre économique international.

165. Comme beaucoup d'autres délégations, la délégation de mon pays regrette que tous les efforts faits pour instaurer un ordre économique nouveau soient ainsi vains et pense que, cette fois, les efforts déployés à l'Organisation des Nations Unies pourront effectivement et rapidement se traduire en une coopération internationale sincère et

véritable, susceptible de conduire à la restructuration et au développement équilibré de leurs économies respectives.

166. On se rappellera que c'est pour donner suite au dialogue Nord-Sud que, par cette fameuse résolution 32/174 de la trente-deuxième session ordinaire, l'Assemblée générale avait décidé la création du Comité plénier, qui se réunirait entre les sessions de l'Assemblée et serait chargé de surveiller et contrôler l'application des décisions et accords résultant des négociations relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international menées au sein des organismes compétents des Nations Unies. Ce comité plénier, qui doit jouer le rôle de point de convergence en matière de négociations, jusqu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, prévue pour 1980, et qui sera chargée de mettre sur pied une nouvelle stratégie du développement pour des questions d'économie internationale, a été aussi mandaté en vue d'accélérer le processus de règlement des questions restées en suspens, ainsi que de donner l'élan nécessaire pour résoudre les difficultés issues de négociations et de favoriser ainsi la poursuite des travaux au sein de ces organismes.

167. Etant donné l'importance politique certaine que revêt actuellement le dialogue Nord-Sud, remplacé par le Comité plénier pour la restructuration des relations économiqus entre nations, ma délégation pense que les attributions dévolues au Comité plénier, telles que stipulées dans la résolution 32/174, sont assez explicites et justifient amplement la création ainsi que le maintien d'un tel comité. Aussi ma délégation profite-t-elle de l'occasion pour remercier le Président du Comité pour l'exposé liminaire qu'il a bien voulu nous faire, il y a quelques jours [*35e séance*], sur les travaux effectués au cours de cette première année du Comité.

168. Comme tous les autres membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, la délégation zaïroise est prête à s'associer au consensus général sur la reconfirmation du rôle confié au Comité plénier par l'Assemblée générale, en matière de développement et de coopération économique internationale. Nous espérons ainsi que toutes les délégations présentes à cette session apporteront leur appui afin de permettre au Comité de poursuivre son mandat.

169. M. MALINGUR (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de rendre hommage au Président du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, pour les travaux qu'il a effectués au nom de la communauté internationale, ainsi qu'au Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a présenté de façon très claire la position de ce groupe – et ma délégation reprend pleinement à son compte ce qui a été dit [*35e séance*].

170. On reconnaît universellement qu'aucune nation, quels que soient son potentiel économique ou son niveau de progrès technique, ne peut édifier son économie isolément du reste du monde.

171. Nous avons de bonnes raisons de croire que, au fur et à mesure que les nations deviennent de plus en plus interdépendantes, l'Organisation des Nations Unies et ses organes de coordination ne pourront résoudre les problèmes économiques mondiaux actuels que grâce à des efforts concertés. Cependant, ce but semble devenir de plus en plus lointain au fil des années qui se sont écoulées depuis que cette organisation a adopté des mesures résolues pour combattre les inégalités économiques entre les nations.

172. Le monde comprend désormais que l'équité et la justice exigent des changements fondamentaux dans le système économique international, pour garantir aux pays en développement une pleine participation aux activités économiques internationales et une part équitable de ses bénéfices.

173. Cette notion a été énoncée dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette session a tracé la voie que devait suivre la communauté internationale, pour parvenir à un système juste et équitable de relations internationales et pour garantir la paix et la justice aux générations actuelles et futures.

174. A la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous avons remarqué que la plupart des pays se sont déclarés prêts à poursuivre les négociations nécessaires pour parvenir à cet objectif. Mais les années qui ont suivi ont prouvé que nous avions tort. Les nombreuses discussions et les tentatives faites en vue de négociations valables n'ont eu que des résultats très faibles et limités.

175. Malgré une prise de conscience croissante de l'interdépendance, de la réciprocité des intérêts et de la nécessité d'apporter des changements structurels, les pays développés n'ont pas pris les mesures pratiques qui s'imposaient.

176. Comme cela a été souligné à juste titre dans la Déclaration adoptée par les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 29 septembre 1978, le manque de progrès dans les négociations en vue de la restructuration des relations économiques internationales, notamment celles portant sur les questions importantes, comme le Programme intégré pour les produits de base, le fonds commun, les négociations commerciales multilatérales, le transfert des ressources, la réforme monétaire internationale, le problème de la dette des pays en développement, pour n'en citer que quelques-uns, est une déception majeure pour les pays du tiers monde qui aspirent à un système économique international juste et équitable. Certes, il y a des tendances rétrogrades qui vont à l'encontre des principes sur lesquels doit se fonder le nouvel ordre économique international. Un exemple de ces tendances est le retranchement des pays développés dans une politique systématique de protectionnisme, qui ne fait que miner les efforts déployés en vue de libéraliser les termes de l'échange au niveau mondial.

177. Cette politique de repli sur soi a rendu le processus de négociations encore plus difficile et fait que l'objectif des négociations fixé à la septième session extraordinaire nous échappe. C'est donc avec une déception profonde que nous avons constaté que, à la reprise de la session du Comité plénier, on n'a pas réussi à se mettre d'accord sur le mandat et sur les fonctions du Comité.

178. Ma délégation voudrait réaffirmer l'importance qu'elle accorde à la participation du système des Nations Unies aux négociations sur les questions économiques de portée mondiale et à la nécessité de lui fournir un organe

central, qui serve d'organe de négociations pour l'adoption de directives sur des questions importantes de politique et sur la réalisation d'une entente sur la solution de questions fondamentales et vitales relatives aux relations économiques internationales. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée générale sera à même de confirmer le droit qu'a le Comité de négocier.

179. Ma délégation espère également que la trente-troisième session de l'Assemblée générale tentera de promouvoir la reprise du dialogue Nord-Sud, en dégageant un cadre satisfaisant pour les négociations relatives aux éléments principaux du nouvel ordre économique international et, avant tout, en manifestant une volonté politique accrue de la part des Membres de notre organisation de s'engager à prendre des mesures précises qui, seules, sont capables de mettre un terme au chemin dangereux que le monde actuel poursuit à cause de l'inégalité et de l'injustice.

180. Ma délégation note avec regret le rythme très lent du transfert de l'aide publique au développement, en termes réels, des pays développés vers les pays en développement. A cet égard, ma délégation constate que, non seulement les pays développés n'auront pas atteint l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut, en 1980, mais qu'en fait ils ne font que s'éloigner de cet objectif.

181. La Déclaration de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade cette année [*A/33/206, annexe I*], demandait aux pays qui sont le plus en retard par rapport à l'objectif fixé et qui sont, en même temps, les pays les plus puissants du point de vue économique, d'accélérer le transfert de ces ressources aux pays en développement. Les ministres des affaires étrangères ont noté également, avec regret, que l'aide publique au développement des pays socialistes développés est passée de 1 milliard de dollars, en 1974, à 800 millions de dollars, en 1975, et à 500 millions de dollars, en 1976, ce qui constitue moins de 0,1 p. 100 de leur produit national brut groupé.

182. Ma délégation est fermement convaincue que ce n'est que par un engagement continu vers le changement et la réforme, auquel s'ajoutent la volonté politique et la coopération nécessaires, que le nouvel ordre économique international sera instauré.

183. Nous avons défini cette décennie comme étant celle du développement, dont la clef de voûte est l'instauration d'un nouvel ordre économique plus juste, qui sera le point de départ de toute action à entreprendre pour promouvoir la croissance rapide, continue et harmonieuse de nos économies. Nos relations futures dépendront de cette tâche fondamentale et de la réponse donnée à ce défi.

184. Ma délégation espère fermement que les affrontements qui nous nuisent à tous céderont la place à une coopération équitable et sincère, fondée sur l'idée exaltante de la destinée humaine.

185. M. ORANTES (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation guatémaltèque, prenant part à ce débat sur les négociations de caractère mondial concernant l'instauration du nouvel ordre économique international, qui est vital pour le renforcement des relations internationales, souhaite dire combien elle est découragée de l'absence de progrès positif au Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 du 19 décembre 1977, comité auquel a été confiée la réalisation d'une tâche si essentielle. En effet, on ne s'est même pas mis d'accord sur la procédure et sur la manière dont ce comité devrait remplir son mandat, qui est essentiellement d'arriver à l'instauration et à la mise en œuvre d'un nouvel ordre économique international, de sorte que le Comité n'est même pas en mesure d'entreprendre ses travaux.

186. La délégation guatémaltèque est heureuse que le Groupe des Soixante-Dix-Sept ait demandé que le débat sur le problème du mandat du Comité plénier soit porté devant cette assemblée générale, dans le but de mettre l'accent sur l'importance exceptionnellement politique des négociations économiques entre le Nord et le Sud et également d'attirer l'attention des gouvernements et de l'opinion publique mondiale sur les graves dangers que comporterait l'échec des efforts déployés pour donner une nouvelle impulsion au dialogue avec les pays développés. Permettez-moi de féliciter M. Idriss Jazairy, président du Comité plénier, et les membres du Comité de leur esprit de conciliation.

187. Le Comité plénier a été créé par l'Assemblée générale, entre autres, pour résoudre les difficultés de négociations et pour faciliter et accélérer la solution des questions en suspens, dans le but d'arriver à l'instauration et à la mise en œuvre du nouvel ordre économique international.

188. Nous sommes convaincus que, dès le début, le Comité plénier a connu des problèmes sur le plan de la représentation et de l'interprétation de son mandat; mais, le problème de fond a toujours été que la majorité des pays développés, et en particulier les principaux pays industrialisés, se sont refusés à s'engager sérieusement au travail de restructuration des relations économiques internationales.

189. Il y a quelques jours, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Rafael E. Castillo Valdés, a fait part à cette assemblée [*19e séance*] de la préoccupation du Gouvernement guatémaltèque devant la période difficile que connaît le monde, période qui est caractérisée, entre autres, par l'inflation, la mise en marge des secteurs populaires, l'appauvrissement constant de vastes secteurs de la population, le fait que les besoins matériels et spirituels des populations n'ont pas été satisfaits.

190. En dépit de l'entrée en vigueur de la Charte des droits et devoirs économiques des Etat, la situation économique des Etats en développement s'est détériorée et les relations économiques internationales ont empiré. Il semble que rien ne se soit produit. Dans cette charte, on déclare que l'objectif fondamental est de promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international, reposant sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats, sans distinction de systèmes économiques et sociaux.

191. Dans cette charte, il est dit que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'arriver à des relations économiques internationales plus rationnelles et plus équitables, d'apporter des changements structurels dans l'économie mondiale, de créer des conditions qui permettent de développer davantage le commerce et d'intensifier la coopération économique entre les pays en développement,

d'établir et de promouvoir la coopération économique entre toutes les nations, de renforcer l'indépendance économique des pays en développement et d'instaurer et de promouvoir les relations économiques internationales, suivant le degré de développement des pays en développement et leurs besoins particuliers.

192. Tous ces objectifs et préceptes portent essentiellement sur l'amélioration de la qualité de vie de nos populations. Nous ne demandons par des dons, mais nous demandons des possibilités de travail, de travail rémunérateur. Toutefois, des centaines de milliers de nos travailleurs sont chaque jour menacés par le chômage, la pauvreté – oui, cette pauvreté même qui préoccupe tant le Président de la Banque mondiale, M. McNamara – la pauvreté qui a probablement son origine dans l'absence de marchés, ce qui est pire encore parce qu'il s'agit de marchés internationaux. Je veux parler de la vague de protectionnisme qui a déferlé sur nous.

193. Les pays industrialisés, préoccupés par les dérèglements économiques, ont réagi en adoptant des mesures protectionnistes de leur production industrielle, agricole et alimentaire, pénalisant d'une manière grave les intérêts des pays en développement, en violation de leurs devoirs et obligations internationaux. Seul un groupe de pays en développement a pu répondre à cette attaque et se défendre de cette politique protectionniste; ce sont les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Mais, leur réaction face à cette situation a eu pour résultat l'augmentation des prix des produits énergétiques, qui est venu aggraver les souffrances économiques de nos peuples.

194. A tout cela s'ajoutent des problèmes qui rendent presque impossible notre commerce international, des problèmes tels que les fluctuations des prix des matières premières et la détérioration constante des termes de l'échange.

195. Il y a quelques jours, au cours d'une réunion internationale, un industriel d'un pays des Caraïbes nous a dit qu'en 1970 un tracteur leur coûtait quelque 3 tonnes de sucre et qu'aujourd'hui le même tracteur valait 12 tonnes de sucre.

196. Mais revenons à la situation critique où se trouvent des pays comme le mien sur le plan du commerce international.

197. Depuis 1977, au Guatemala et en Amérique latine, nous avons subi une détérioration constante et croissante de la balance commerciale. Il faut rappeler que, après l'expansion sans précédent des années 1973-1974 et le déclin brutal du premier semestre de 1975, les marchés des principaux produits d'exportation de nos pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont connu une augmentation vigoureuse du milieu de 1975 au milieu de 1977. Depuis le milieu de l'an dernier, les conditions de notre commerce se sont détériorées à l'extrême, au point d'arriver à une situation que nous pourrions qualifier de "crise" de nos marchés, particulièrement en Amérique latine. Cette crise est alarmante et a des répercussions économiques et sociales dans nos pays.

198. Parmi les principaux facteurs qui sont à l'origine de cette fluctuation de nos marchés se trouvent : premièrement, le ralentissement de la demande extérieure au cours des années 1974-1975, après le taux élevé de croissance économique des principaux pays exportateurs; deuxièmement, la crise énergétique mondiale; et, troisièmement, les grandes variations dans la production de certains des principaux producteurs de nos pays en développement.

199. Mais les principaux résultats de la détérioration actuelle des marchés de nos produits de base sont, de l'avis de ma délégation, l'instabilité des prix, la lenteur du développement économique, tant dans nos pays que dans les pays importateurs, et l'accentuation du déséquilibre monétaire international. La fluctuation des prix de nos produits de base a parfois joué un rôle important dans l'augmentation de l'inflation dans ces pays et on a pensé que des accords internationaux sur chaque produit pourraient normaliser les prix.

200. Alors que les conditions du marché des produits de base s'aggravent, les pays du tiers monde souhaitent de plus en plus voir se réaliser rapidement le Programme intégré de la CNUCED, qui fait partie de notre aspiration au nouvel ordre économique international. Mais ce programme n'avance pas non plus de manière satisfaisante. L'épine dorsale du Programme intégré de la CNUCED est la négociation d'accords internationaux sur la stabilisation des prix de nos produits de base. Cette activité a réussi dans quelques rares cas et dans la majorité des cas elle a souffert du manque d'orientation commune des pays producteurs et des pays acheteurs. Le progrès des négociations de ces accords a été lent et, très souvent, il a abouti à une multiplication de réunions qui n'ont donné aucun résultat.

201. Nous sommes préoccupés du peu de progrès réalisés dans l'élaboration et l'approbation d'accords internationaux de stabilisation des prix de nos produits de base. Nous constatons que l'Accord international sur l'étain est en difficulté. Le nouvel Accord international sur le café fonctionne pour le moment sans problème. L'Accord international sur le blé n'est pas en application. En octobre 1977, nous avons enfin réussi à nous mettre d'accord sur les termes et conditions de l'Accord international sur le sucre. Nous avons appris, ces derniers jours, qu'on pourrait y mettre fin. Pour commencer, les pays de la Communauté européenne ne veulent pas en faire partie, et il semble maintenant que les Etats-Unis ne vont pas le ratifier. Sans la participation de nos principaux acheteurs, cet accord n'a plus sa raison d'être.

202. Si l'on ferme les portes à nos produits de base d'exportation, comment les pays développés pensent-ils que nous pourrons survivre ? La solution viable se trouve dans des formules de coopération, où chacun de nous sacrifie un peu pour le bien de la majorité.

203. M. SIDDIQ (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Ces dernières années, la communauté internationale tout entière et le monde en développement en particulier ont clairement compris que le système économique en vigueur servait principalement les intérêts d'un petit nombre des membres de la communauté internationale et, en conséquence, il a été jugé nécessaire d'apporter des changements structurels fondamentaux pour assurer la participation des pays en développement aux relations

économiques internationales et le partage, sur une base équitable, des bénéfices découlant de telles activités.

204. Ce sont là les conditions qui se trouvent à l'origine de la convocation de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à l'issue de laquelle la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ont été adoptés. Plusieurs des pays industrialisés ont indiqué ce qu'ils pensent des décisions de cette session extraordinaire. A la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les pays industrialisés se sont engagés à négocier, en vue d'atteindre ces objectifs. Toutefois, plusieurs discussions et tentatives à cette fin ont enregistré des résultats décevants. Une tentative de négociation a été faite à la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Cette conférence avait été convoquée en dehors du cadre de l'ONU, et la composition de ses membres était limitée et sélective. Cette conférence a démontré clairement que nombre de pays industrialisés y participant étaient peu désireux de mener des négociations constructives, en vue de la réalisation des buts et objectifs du nouvel ordre économique international, tel qu'il est envisagé dans les décisions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, après des consultations intensives, il fut enfin décidé qu'un comité plénier serait établi, sous les auspices de l'ONU, en vue de remédier au déséquilibre et d'assurer la participation pleine et entière des pays en développement.

205. La tâche de ce comité était d'assurer l'instauration et la mise en œuvre du nouvel ordre économique international, principalement parce qu'il est apparu clairement aux pays en développement qu'il était nécessaire d'avoir, au sein du système des Nations Unies, un organe central ayant le droit de réunir tous les éléments qui permettraient de créer un système économique mondial juste et équitable, tout comme il convenait de réaffirmer la suprématie de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne toutes les négociations portant sur l'instauration du nouvel ordre économique international.

206. A notre grand regret, le Comité plénier n'a pas été en mesure ne serait-ce que de terminer la première des trois sessions qu'il avait prévues au cours de cette année, et ses travaux se sont terminés par une impasse; la raison principale résidait dans une divergence fondamentale au sujet de l'étendue des droits et du mandat du Comité, en ce qui concerne les négociations et les décisions qu'il recommanderait. Les nations industrialisées, qui sont les premières responsables de la structure internationale injuste qui prévaut actuellement, en sous-estimant l'importance du Comité plénier ont exprimé l'idée que le mandat du Comité consistait essentiellement à servir de forum pour un échange de vues, alors que les pays en développement étaient d'avis que ces questions devraient être négociées, quant au fond, de manière à assurer les changements structurels nécessaires dans le système économique, sur la base des principes du nouvel ordre économique international.

207. Il faut également tenir compte du fait que, si les Membres de l'ONU ne peuvent réussir à négocier des changements structurels constructifs dans l'ordre actuel, cela aboutira certainement à l'instabilité des relations économiques internationales et menacera, en conséquence, le bien-être des pays développés et des pays en voie de développement. Ma délégation est fermement convaincue que la compétence du Comité en matière de négociations et de décisions touchant aux questions économiques internationales en suspens ne saurait être contestée. C'est précisément pourquoi la question a été si justement soumise à l'attention de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que celle-ci saura arriver à une solution permettant au Comité de sortir de l'impasse actuelle.

208. Nous sommes encouragés par le fait que l'Assemblée générale a déjà été en mesure d'élaborer une solution à ce problème, de telle sorte que le Comité pourra très prochainement continuer de s'acquitter de ses fonctions vitales et de son mandat.

209. L'Afghanistan, pays moins développé et sans littoral, espère que le Comité adoptera des mesures concrètes en faveur des pays répondant à ces critères et que ses recommandations seront efficacement appliquées. Nous croyons que les problèmes économiques des pays les moins développés et sans littoral sont essentiellement structurels et ne peuvent être allégés que grâce à une restructuration du système économique international, comme le prévoient les décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, ainsi que d'autres décisions pertinentes, adoptées par le système des Nations Unies; ces problèmes doivent être discutés au sein d'instances où tous les membres de la communauté internationale ont droit de participation.

210. Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Président du Comité plénier, pour ses efforts inlassables et pour la façon dont il en a conduit les travaux, et pour dire aussi notre reconnaissance au représentant de la Jamaïque, président sortant du Groupe des Soixante-Dix-Sept, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé l'année dernière les travaux importants du Groupe.

211. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Je tiens tout d'abord, au nom de la délégation de la République populaire du Bénin, à remercier très chaleureusement et très fraternellement le Président du Comité plénier, notre frère, M. Idriss Jazairy, de l'Algérie, qui a conduit avec un haut degré de responsabilité politique les travaux du Comité. La patience dont il fait preuve a permis d'éviter une rupture totale et fatale pour la suite des travaux du Comité.

212. Ma délégation tient aussi à marquer sa reconnaissance et son soutien à l'ambassadeur Mills, de la Jamaïque, qui a su remarquablement bien exprimer les sentiments des pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont le Bénin est membre à part entière.

213. La position de mon pays, la République populaire du Bénin, sur les problèmes relatifs au développement et à la coopération économique internationale est bien connue. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler que la situation actuelle de l'économie mondiale reste toujours caractérisée par les éléments négatifs ci-après : premièrement, rapports inégaux d'échange, en particulier dans le domaine des produits de base, élément moteur des économies des pays en développement; deuxièmement, endettement croissant de ces mêmes pays; troisièmement, l'aide au développement de plus en plus dénaturée dans sa notion fondamentale et

dans son application; d'ailleurs, il faut remarquer que cette aide au développement n'a cessé de diminuer depuis deux ans; quatrièmement, la situation de plus en plus critique des pays en développement les moins avancés et qui, de ce fait, sont les plus exposés et les plus touchés par l'aggravation d'une crise économique persistante et croissante.

214. Tous ces problèmes sont bien connus et ont fait l'objet d'études très sérieuses, qui ont donné naissance à trois documents fondamentaux que je me permets de citer ici : la Déclaration de Lima, la Déclaration et le Programme d'action adoptés par la sixième session extraordinaire, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

215. La lecture de ces documents adoptés par tous montre bien que l'interdépendance économique actuelle n'est rien d'autre que des rapports de domination et d'exploitation d'une écrasante majorité de nations les plus appauvries par une minorité de nations privilégiées, qui s'attachent ou s'évertuent à perpétuer l'injustice devenue insupportable et inacceptable.

216. Ma délégation tient à dénoncer ici la persistance des structures et l'organisation de l'économie mondiale basée sur les rapports de domination, d'exploitation et d'inégalité; ma délégation déplore l'attitude de certaines nations développées, qui font obstruction à l'application des mesures salutaires décidées par notre organisation pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

217. Ma délégation félicite les pays socialistes pour leur soutien à notre cause et les exhorte à s'engager dans des actions bilatérales concrètes à long terme, pour aider à la promotion du développement des pays en développement et à corriger le déséquilibre économique actuel.

218. C'est devant les manœuvres de certaines nations développées pour empêcher la mise sur pied effective des mesures prescrites pour l'instauration d'un nouvel ordre économique que l'inquiétude légitime des pays en développement n'a cessé de se manifester. Cette inquiétude s'est accentuée, ces derniers mois, devant le peu de succès remportés par les concertations et les négociations entre la majorité des nations exploitées et pillées et les autres nations, constituées par une minorité aux privilèges enracinés. C'est une situation extrêmement sérieuse et grave qui permet de comprendre l'enlisement dans lequel est plongé actuellement le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174.

219. Comment ne pas se plaindre de cette attitude et ne pas condamner les stratagèmes utilisés pour maintenir l'écrasante majorité de l'humanité dans le dénuement et la pauvreté ?

220. Les conférences internationales ne font que se succéder sans fin et les résultats obtenus sont toujours très minces, malgré les énormes concessions que ne cesse de consentir le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

221. Ma délégation regrette sérieusement cette situation et estime qu'il est temps que certains pays comprennent que nos justes revendications pour l'équité économique et sociale ont un sens très profond.

222. Pour terminer, ma délégation approuve entièrement le contenu de la déclaration du Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, l'ambassadeur Mestiri, de la Tunisie, et souhaite que le mandat du Comité plénier soit redéfini, comme le désirent certains, pour résoudre définitivement les questions de procédure qui ont bloqué le fonctionnement adéquat du Comité et permettre enfin d'entreprendre un travail plus efficace.

223. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Au cours du débat, l'Assemblée générale a entendu des déclarations fort pertinentes en faveur du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale. En raison des difficultés de procédure qu'il a rencontrées dans ses travaux de l'année en cours, le Comité a présenté un rapport d'activité [*A/33/34*]. A cet égard, en ma qualité de président de l'Assemblée, je désire faire la déclaration suivante :

> "Des consultations tenues avec les Etats Membres sur la question de la clarification du mandat du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale m'ont amené à conclure que le Comité, en remplissant son mandat tel qu'établi dans la résolution 32/174, au paragraphe 4, essentiellement aux alinéas *b* et *c*, négociera en vue d'adopter des lignes directrices sur des questions centrales de politique et d'aboutir à un accord pour la solution des questions fondamentales ou décisives se trouvant à la base des problèmes de coopération économique internationale. Le résultat des négociations sera exprimé sous la forme de conclusions convenues du Comité, orientées vers l'action et adressées, conformément au paragraphe 5 de la résolution 32/174, aux Etats et aux organisations internationales concernées, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale.
>
> "Le règlement intérieur de l'Assemblée générale continuera, bien sûr, à s'appliquer au Comité. "Je considère que cette clarification est la seule à donner relativement au mandat du Comité."

224. Cette déclaration étant faite, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au Président du Comité, M. Idriss Jazairy, de l'Algérie, ainsi qu'aux membres du Comité, qui, au prix d'efforts ardus, sont parvenus à un accord sur la façon dont le Comité doit poursuivre ses travaux, accord qui est reflété en partie dans la déclaration que je viens de faire. Pour ce qui est de la tâche future du Comité – et ayant, là encore, consulté ses membres – je voudrais maintenant soumettre à l'examen de l'Assemblée un projet de résolution dont le texte paraît dans le document A/33/L.4

225. A cet égard, je dois signaler à l'Assemblée que, après consultations, une légère modification a été apportée au paragraphe 4 du dispositif de ce projet : on a supprimé les mots "en priorité" et "et pour assurer", de façon que le paragraphe dans son ensemble se lise comme suit :

> "4. *Décide* que, vu son importance, le Comité devrait se voir accorder tous les moyens nécessaires pour lui permettre de se réunir selon les besoins, y compris la rédaction de comptes rendus analytiques de ses séances".

226. A mon avis, le projet de résolution reflète bien les termes du consensus auquel on est parvenu après d'intenses consultations officieuses. J'espère donc que le projet de résolution sera adopté et constituera une base solide pour la poursuite des travaux du Comité, dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière. Il est évident que l'Assemblée générale accorde la plus haute priorité aux objectifs du Comité et que l'instauration d'un nouvel ordre économique international est l'objet de préoccupation constante pour tous les gouvernements représentés à l'Assemblée.

227. J'invite maintenant l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution A/33/L.4, tel qu'il a été modifié. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières de ce projet de résolution figure dans le document A/33/327. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution ?

*Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté (résolution 33/2).*

*La séance est levée à 18 heures.*